

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, LHOSTE, RAPP-LEROY, Adjointes

MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, NORMAND, GOURGUECHON, HESLOUIN, DOUSSET, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, DUFER, PETIT, GILLET, MARTIN, POISSON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Stéphane GOUIN Jeanne-Marie qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Agnès GUERIN

ABSENTS

Madame Claire DURAND, arrivée à 19 heures 26

Monsieur Mathieu DE PIBRAC

La séance est ouverte à 19 heures 00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick JEANNE est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique :

- le point suivant est à retirer de l'ordre du jour :
 - ✓ Renouvellement de la convention Fourrière Départementale
- les points suivants sont à ajouter à l'ordre du jour :
 - ✓ Location de vélos électriques
 - ✓ Tarifs location vélos électriques
 - ✓ Cession terrain à bâtir - parcelle ZY170
 - ✓ Décisions modificatives

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - REPRISE D'AMORTISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'effectuer une reprise d'amortissement sur la base de la délibération n°2012-042 du 16 février 2012 qui prévoit d'amortir sur une durée de 50 ans et non 30 ans.

2 - BASCULE DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour les budgets de la Ville de Bonneval, à compter du 1er janvier 2022.

3- ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT 15100

Les admissions en non-valeur pour créances éteintes ou irrécouvrables présentées sont des créances imposées par une décision judiciaire pour l'extinction de la dette et dont le recouvrement ultérieur est prohibé.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier le Conseil, à l'unanimité, ADMET, sur l'exercice 2021 :

- Créances irrécouvrables

au compte 6541 la somme de 7 633,75 euros HT soit 8397,13 euros TTC ; Liste 4334530531

- Créances éteintes

au compte 6542 la somme de 12 616,13 euros HT soit 13 877,74 euros TTC ; Liste 3991260231

4- ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL 00100

Les admissions en non-valeur pour créances éteintes ou irrécouvrables présentées sont des créances imposées par une décision judiciaire pour l'extinction de la dette et dont le recouvrement ultérieur est prohibé.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier le Conseil, à l'unanimité, ADMET, sur l'exercice 2021 :

- Créances irrécouvrables

au compte 6541 la somme de 2 530,76 euros TTC ; liste 4334520231

5- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

- budget assainissement

Compte 6541 « Créances irrécouvrables » + 10 000 €

Compte 658 « Charges diverses de la gestion courante » - 10 000 €

6- SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021/075

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2021/075 du 8 avril 2021, approuvant le versement de subventions aux associations bonnevalaises comme suit :

Associations culturelles	
Infanto Juvénile APIJ	440 €
COS	2 200 €
Association Musicale Ste Cécile	6 000 €
La Godillose	40 €
Les Amis de Bonneval	700 €
Comité Jumelage Allendorf	2 200 €
Les Amis de l'Ozanne	100 €
Au rendez-vous du Tilleul	4 000 €
Aide Conseil Jeunes	800 €
Sources Mixtes	300 €
Atelier Académie d'Art	300 €
Secours Populaire	300 €

Associations sportives	
ASNB	3 500 €
Avenir Cycliste Sud 28	2 014 €
Club d'Aviron	660 €
Badminton Bonneval	410 €
Basket Club Bonnevalais	1 200 €
Gymnastique La Bonnevalaise	2 450 €
Canoe Kayak Club - CKCB	2 350 €
USVL	5 592 €
Cyclo Club Bonnevalais	800 €
Les Godillots	450 €
Judo	1 600 €
OCCBA	1 900 €

Club de Plongée Bonnevalais	800 €
Rugby Club Bonnevalais	3 000 €
Aqua Palmes	300 €
Gymnastique Volontaire - GV	500 €
Karaté - France Showakan	300 €
Boxe Thai	450 €
L'Archer	300 €

Association Futsal	300 €
Aux Chiens Agiles	300 €
Bonneval Loisirs Découvertes	300 €
Club Bouliste Bonnevalais	535 €
J'Fit Move	300 €

7- ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2020-229 ET 231 DU 11 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'annuler les délibérations n°2020-229 « Tarifs des droits de voirie - année 2021 » et n°2020-231 « Fixation des tarifs du marché et foires - année 2021 », entraînant ainsi la gratuité pour l'année 2021 pour les droits de voirie, les marchés et les foires.

8- ACQUISITION DE BATEAUX

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis suivants :

- de la société Ruban Bleu sise P.A. de la Biliais Deniaud - 7 rue Marius Berliet - 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE qui propose 4 bateaux électriques pour un montant total de **42 852,00 euros TTC** ;

- de la société Boaz Concept sise 36 rue d'Hem - 59780 WILLEMS qui propose 4 bateaux à pédale d'occasion pour un montant de 14 940 € HT et un bateau à pédale pour un montant de 4 980 € HT soit un montant total de **25 032 euros TTC** ;

- de la société Planet Nautic sise 2 rue Charles Angrand - 76000 ROUEN qui propose 1 bateau électrique pour un montant total de **9 950,00 euros TTC**.

9- ACQUISITION D'UN PONTON

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société Ruban Bleu sise P.A. de la Biliais Deniaud - 7 rue Marius Berliet - 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE pour l'acquisition d'un ponton flottant pour un montant de **30 000 euros TTC**.

10- FIXATION DES TARIFS « BATEAUX À PÉDALES »

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer les tarifs de « bateaux à pédales » comme suit :
- 20 euros /heure.

11- CRÉATION DE POSTE SAISONNIER

Vu l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer, pour la saison 2021, un poste d'adjoint polyvalent à temps complet à la Capitainerie pour une partie de la période estivale (juillet/août) selon les besoins.

12- CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} juin 2021, un poste non permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au service Urbanisme.

13- GRATIFICATION STAGIAIRE

Dans le cadre de l'attractivité-loisirs un élève du lycée Franz Stock à Mignières en BTS Développement et Animation des territoires ruraux va venir faire un stage de 13 semaines sur deux ans.

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la gratification du stagiaire qui est obligatoire pour les stages de l'enseignement secondaire ou supérieur d'une durée de plus de 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

14- CESSION DU CAMPING

Le Conseil, à l'unanimité, vu la proposition de Pierres et Territoires de reprendre le Camping de Bonneval sis Le Bois de Chièvre à Bonneval sur une partie de la parcelle ZM 26 DÉCIDE de céder le Camping soit en signant une promesse unilatérale de vente et les actes suivants au prix de 625 000 € HT soit en acceptant une concession d'aménagement de 75 cottages dont le prix unitaire reste à définir.

15- FOURNITURE ET IMPLANTATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie vendredi 30 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société Signalétique Vendomoise sise à NAVEIL (41100) en ce qui concerne la tranche ferme inscrite au budget 2021 pour un montant de 5 665.00 € HT et propose également de retenir la tranche optionnelle 1 mais de prévoir l'acquisition et la pose en 2022 pour un montant de 720.00 € HT sous réserve de l'accord des services de l'Etat.

16- CRÉATION D'UN ESCAPE GAME CULTUREL DANS LA VILLE DE BONNEVAL SUR APPLICATION MOBILE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie vendredi 30 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société BDB Divertissement sise à Châteaudun (28200) pour un montant de 9 900 € HT.

17- CONCEPTION ET PROJECTION D'ŒUVRES LUMIÈRES AUDIO-VISUELLES ORIGINALES DANS LA CONTINUITÉ DE « BONNEVAL AU FIL DE L'EAU »

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie vendredi 30 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société Epsztein comme irrégulière sur le fondement de l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique et de retenir l'offre de la société Light Event Consulting sise à Chartres (28000) pour un montant de 89 996.73 € HT.

18- PONTAGE DE FISSURES SUR CHAUSSÉES

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés qui s'est réunie vendredi 30 avril 2021 à 8h30 DÉCIDE de retenir l'offre de la société Enroplus sise à Le Bardon (45130) décomposée comme suit :

- PONTAGE DE FISSURES par soufflage avec lance thermique et application d'un mastic et sablage avec microgravillons - longueur strictement inférieure à 1000ml inclus au prix unitaire HT de 1,06 €
- PONTAGE DE FISSURES par soufflage avec lance thermique et application d'un mastic et sablage avec microgravillons - longueur comprise entre 1000 et 2500ml inclus au prix unitaire HT de 1,02 €
- PONTAGE DE FISSURES par soufflage avec lance thermique et application d'un mastic et sablage avec microgravillons - longueur comprise entre 2500 et 5000ml inclus au prix unitaire HT de 0,93 €

- PONTAGE DE FISSURES par soufflage avec lance thermique et application d'un mastic et sablage avec microgravillons - longueur strictement supérieure à 5000ml au prix unitaire HT de 0,90 €

19- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil, à la majorité, Monsieur Eric JUBERT ne participant pas au vote, DÉCIDE de procéder au remboursement :

- de la somme de 689,95 euros à Monsieur Eric JUBERT qui a fait l'acquisition à la FNAC, pour le compte de la Commune d'un drone, de protecteur d'hélice et d'une carte mémoire

- de la somme de 201,52 euros à Madame Chrystel LAMBERT qui a fait des démarches dans le système d'immatriculation des véhicules pour le compte de la Commune.

20- CRÉATION DE COMMISSIONS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de former deux nouvelles commissions :

- la commission « Fossés d'enceinte - Rivière » afin de gérer l'entretien des bords et abords des fossés composée de :

Messieurs JUBERT Eric, JEANNE Patrick, HESLOUIN Alain, GOURGUECHON Patrick, DOUSSET et Mesdames FRICHOT Dominique, GOUSSARD Sylvie, DIETRICH Evelyne.

Cette commission est étendue à deux propriétaires de lavoirs et bas d'eau ainsi que deux membres de la société de pêche.

- la commission « Chemins Communaux » afin de gérer l'entretien des sols et espaces verts et tout ce qui s'y rapporte (remembrement, etc..) composée de :

Messieurs JUBERT Eric, LAMY Jean-Michel, MOUTET Guy, GOURGUECHON Patrick, COCHELIN Christian, GILLET Fabien et Madame DURAND Claire.

Monsieur le Maire préside, de droit, les commissions municipales.

21- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE

Point retiré de l'ordre du jour

22- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Discussions et explications sur les futurs ronds-points.

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

23- LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Afin d'élargir l'attractivité de la commune, le conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer un contrat de location avec la société EPICENTRE Solution pour la mise à disposition de la Commune de 4 vélos électriques adultes afin de procéder à la location auprès des visiteurs.

24- FIXATION DE TARIFS POUR LA LOCATION DES VÉLOS ÉLECTRIQUES AU PUBLIC

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer les tarifs de location de vélos électriques au public comme suit :

	ADULTES	ENFANTS
$\frac{1}{2}$ Journée	15 euros	8 euros
Journée	30 euros	15 euros
Week-end	45 euros	22 euros
Cautiion	800 euros	250 euros

25- CESSION TERRAIN À BÂTIR - PARCELLE ZY 170

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession à M. et Mme VIETTE Eric et Annabelle de la parcelle ZY 170 sise Impasse Louis Pasteur) BONNEVAL (28800), en terrain à bâtir pour une surface totale d'environ 690 m² au prix de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC, frais à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER, notaire à Bonneval.

26- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit le budget primitif 2021 principal en dépenses d'investissement au compte 2182 « matériel de transport ».

Colonne Report de crédit

Chapitre 21 Immobilisation corporelles
Cpte 2182 « matériels de transport - 75 800 €

Colonne Proposition nouvelle

Chapitre 21 Immobilisation corporelles
Cpte 2182 « matériels de transport + 75 800 €

Après signature des différents documents, la séance est levée à 20 heures 35.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

